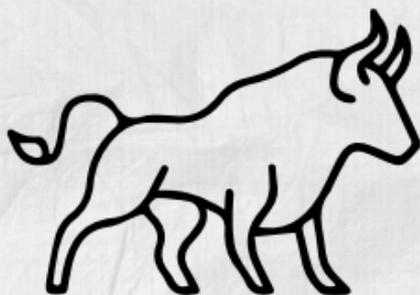


10  
**STRATEGIES  
D'INVESTISSEMENTS  
DIFFERENTES**



**DONT 1 ILLÉGALE**

# 1. INVESTISSEMENT À LONG TERME (BUY & HOLD)



- **Principe : Acheter des actions solides et les conserver sur plusieurs années.**
- **Cible : Entreprises avec des avantages concurrentiels durables**
- **Avantages : Faible fiscalité (si peu de ventes), moins de stress, moins de frais.**
- **Risque : Supporter les crises sans paniquer.**



## 2. INVESTIR DANS LES LIQUIDATIONS (SPECIAL SITUATIONS)



- **Principe** : Acheter des actions d'une entreprise en liquidation ou en faillite imminente mais qui a encore plus de valeur dans ses actifs (immeubles, brevets, cash) que sa capitalisation boursière.
- **Exemple** : Acheter à 5 € une société qui va vendre ses actifs pour 8 € par action.
- **Risque** : Faillite complète ou mauvaise estimation de la valeur de liquidation.



### 3. INVESTIR AVANT UNE SCISSION (SPIN-OFF)



**Principe : Acheter une entreprise qui va séparer une de ses divisions (spin-off). Le marché sous-évalue souvent la société mère ou la société séparée.**

**Pourquoi ça marche : Les spin-offs deviennent plus "pures", mieux gérées, et parfois sous le radar des gros fonds.**

**Exemple : Quand PayPal a été séparé d'eBay.**



## 4. ARBITRAGE DE FUSION (MERGER ARBITRAGE)



**PRINCIPE : ACHETER L'ACTION D'UNE ENTREPRISE CIBLE APRÈS UNE ANNONCE DE RACHAT, EN ANTICIPANT LA RÉALISATION DE LA TRANSACTION.**

**EXEMPLE : UNE ENTREPRISE A ANNONCE RACHETER B À 50 € ALORS QU'ELLE VAUT ENCORE 48 € → TU ACHÈTES POUR PROFITER DES 2 €.**

**RISQUE : LE DEAL ÉCHOUE → CHUTE BRUTALE DE L'ACTION.**

## 5. INVESTIR DANS LES SOCIÉTÉS EN REDRESSEMENT (TURNAROUND)



**PRINCIPE : ACHETER DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ TEMPORAIRE MAIS AVEC DES PLANS DE REDRESSEMENT SOLIDES.**

**EXEMPLE : NOKIA APRÈS LA VENTE DE SA DIVISION MOBILE ; CERTAINES COMPAGNIES AÉRIENNES POST-COVID.**

**RISQUE : LE REDRESSEMENT ÉCHOUE → FAILLITE OU DILUTION MASSIVE.**



## 6. CATALYSEURS FISCAUX OU JURIDIQUES



**EXEMPLE : UNE ENTREPRISE GAGNE UN GROS PROCÈS  
OU BÉNÉFICIE D'UN CHANGEMENT FISCAL.**

**CAS : DES SOCIÉTÉS MINIÈRES QUI REMONTENT APRÈS  
DES CHANGEMENTS DE LOIS LOCALES FAVORABLES, OU  
UN BACKPAY D'IMPÔT RÉCUPÉRÉ.**



## 7. ANOMALIES POST-IPO



**PRINCIPE : ACHETER DES ACTIONS DE SOCIÉTÉS AYANT RÉCEMMENT FAIT LEUR INTRODUCTION EN BOURSE (IPO) APRÈS LA PÉRIODE D'EUPHORIE INITIALE, LORSQUE LE PRIX RETOMBE PARFOIS EN DESSOUS DE SA VALEUR INTRINSÈQUE.**

**EXEMPLE : UNE ENTREPRISE INTRODUITE À 30 €, QUI MONTE À 60 € LES PREMIERS JOURS, PUIS RETOMBE À 25 € À CAUSE DE LA FIN DU BUZZ**

**RISQUE : LE MARCHÉ N'A PEUT-ÊTRE PAS EXAGÉRÉ — L'ENTREPRISE PEUT ÊTRE RÉELLEMENT SURÉVALUÉE OU SANS AVENIR. BEAUCOUP D'IPOS SONT TRÈS SPÉCULATIVES.**



## 8. ACTIVISME PASSIF



**PRINCIPE : ACHETER DES ACTIONS JUSTE APRÈS QU'UN FONDS  
ACTIVISTE ANNONCE UNE PARTICIPATION DANS L'ENTREPRISE  
ET UNE VOLONTÉ DE TRANSFORMATION STRATÉGIQUE  
(SCISSION, RÉDUCTION DE COÛTS, CESSION D'ACTIFS...).**

**EXEMPLE : ELLIOTT MANAGEMENT ENTRE AU CAPITAL D'UN  
GÉANT DES TÉLÉCOMS ET PROPOSE DE SÉPARER LA BRANCHE  
MOBILE DE LA BRANCHE FIBRE – LE COURS MONTE  
PROGRESSIVEMENT SUR PLUSIEURS MOIS.**

**RISQUE : LE PLAN PROPOSÉ PEUT NE PAS ÊTRE ADOPTÉ OU  
ÉCHOUER, LE FONDS PEUT SORTIR SANS PRÉVENIR, OU LA  
DIRECTION PEUT RÉSISTER AU CHANGEMENT.**

## 9. DÉCLASSEMENT TEMPORAIRE (FALLEN ANGELS)

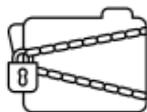


**PRINCIPE : ACHETER DES ENTREPRISES AUPARAVANT SOLIDES, TEMPORAIREMENT PUNIES PAR LE MARCHÉ APRÈS UNE MAUVAISE NOUVELLE PASSAGÈRE, ALORS QUE LEURS FONDAMENTAUX RESTENT BONS.**

**EXEMPLE : UNE ENTREPRISE DE LOGICIELS CHUTE DE 40 % CAR ELLE A RATÉ SES PRÉVISIONS SUR UN TRIMESTRE, MAIS ELLE CONSERVE UNE CROISSANCE À DEUX CHIFFRES ET UNE TRÉSORERIE NETTE – UNE OPPORTUNITÉ POUR L'INVESTISSEUR PATIENT.**

**RISQUE : LE PROBLÈME PEUT ÊTRE STRUCTUREL, PAS TEMPORAIRE (DÉCLIN DU SECTEUR, MAUVAISE GESTION, PERTE DURABLE DE PARTS DE MARCHÉ), TRANSFORMANT L'ANGE DÉCHU EN "VALUE TRAP".**

## 10. DÉLIT D'INITIÉ (INSIDER TRADING) ✖ (ILLEGAL)



### Principe :

**Acheter ou vendre des actions en utilisant des informations non publiques (confidentielles) qui peuvent affecter significativement le cours de l'action une fois rendues publiques.**

**Ces informations proviennent généralement d'un salarié, d'un dirigeant, d'un avocat ou d'un partenaire ayant accès à des données sensibles (résultats à venir, fusions, licenciements massifs, dépôt de brevet, scandales, etc.).**

### Exemple :

**Un cadre d'une biotech sait que les essais cliniques ont échoué  
→ il vend ses actions avant que la nouvelle soit publiée**

### Risque :

**Illégal dans la majorité des pays.**